



Commission scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Plan de communication 2015-2016

Adopté par le conseil des commissaires
Le 30 septembre 2015
Numéro de résolution : 2015 CC-170

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. FONDEMENT	3
3. OBJECTIFS	4
3.1 À l'externe	4
3.2 À l'interne	4
4. L'AXE DE COMMUNICATION PROPOSÉ.....	5
5. LES GRANDS THÈMES DE COMMUNICATION	5
5.1 L'information	5
5.2 La promotion.....	5
5.3 Le dialogue	5
6. PUBLICS CIBLES.....	6
6.1 Les parents et les élèves.....	6
6.1.1 Objectifs propres à cet auditoire.....	6
6.1.2 Moyens privilégiés	6
6.2 Les partenaires de la communauté.....	6
6.2.1 Objectifs propres à cet auditoire.....	6
6.2.2 Moyens privilégiés	7
6.3 Les élus et le personnel de la CSHBO	7
6.3.1 Objectifs propres à cet auditoire.....	7
6.3.2 Moyens privilégiés	7

1. INTRODUCTION

À la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSHBO), on reconnaît que les communications constituent un élément majeur dans la poursuite de sa mission.

En raison de sa mission, son caractère public et son obligation de rendre des comptes, la Commission scolaire, dans sa volonté d'informer les publics internes et externes, se dote d'un plan de communication qui servira de cadre de référence dans toutes ses activités quotidiennes de communication.

Elle considère également que les communications sont un important outil de gestion. La participation de son personnel à la mise en œuvre de toutes les facettes de sa mission représente non seulement un atout, mais une nécessité. Cette participation doit donc prendre appui sur des communications fonctionnelles, ouvertes et multidirectionnelles. La Commission scolaire s'engage à favoriser des communications ascendantes, descendantes et transversales pour une meilleure circulation de l'information.

C'est dans cette optique, le plan de communication permettra de fixer des assises solides tout en favorisant une circulation de l'information efficace et de qualité. Elle déterminera le champ d'application de la fonction de communication à la Commission scolaire et permettra un partage des responsabilités en regard de cet exercice.

En conséquence, la Commission scolaire et les établissements adhèrent à ce plan de communication et mettent tout en œuvre pour le faire connaître et se l'approprier.

2. FONDEMENT

Le présent plan de communication s'appuie sur plusieurs assises :

- La *Loi sur l'instruction publique* et les modifications à cette Loi;
- La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
- Les régimes pédagogiques;
- Les actions prioritaires 2015-2016 de la CSHBO;
- La convention de partenariat signée en juillet 2012 entre le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;
- Les politiques, procédures et règlements de la CSHBO, notamment le règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs (2008-CC-122) et la politique de communication (SG-0704-04).

3. OBJECTIFS

3.1 *À l'externe*

- Promouvoir une image publique et politique favorable de la CSHBO, et ce, auprès des contribuables, des parents, des élèves et du grand public en général comme gestionnaire visionnaire, efficace et responsable;
- Promouvoir la qualité des services rendus à la population par la Commission scolaire et ses établissements sur l'ensemble du territoire;
- Soutenir le dialogue entre la CSHBO, les parents et les partenaires sociaux;
- Assurer une juste représentation de la CSHBO auprès des instances de concertations nationales (Fédération des commissions scolaires du Québec et les divers groupes administratifs) et externes (les élus locaux, régionaux et provinciaux, les autorités du ministère), les milieux d'affaires (employeurs, groupes socio-économiques).

3.2 *À l'interne*

- Soutenir les initiatives de communication des établissements et des services auprès des parents et des élèves;
- Promouvoir une vision commune des enjeux et de l'avenir de la CSHBO et la mobilisation des ressources;
- Encourager des liens de synergie entre les enseignants, les directions d'école et de centre, l'équipe de gestion de la Commission scolaire et des élus.

Ces objectifs seront atteints :

- En diffusant méthodiquement un discours institutionnel mobilisant, uniforme et soutenu;
- En intégrant des gestions et les occasions de communication institutionnelle aux opérations courantes de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;
- En y affectant les ressources nécessaires.

4. L'AXE DE COMMUNICATION PROPOSÉ

La Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais est une institution attrayante, transparente, confiante et performante, dédiée à la promotion de la compétence des personnes et engagée dans le développement de la région. De plus, la Commission scolaire s'assure de la qualité du français dans tous les documents produits.

5. LES GRANDS THÈMES DE COMMUNICATION

5.1 L'information

- Diffuser les documents officiels de la CSHBO et des établissements;
- Répondre aux demandes de renseignements provenant d'organismes ou d'individus;
- Traiter et diffuser à l'interne l'information de nos intervenants et de nos partenaires;
- Transmettre l'information au plus large public possible, par les médias.

5.2 La promotion

- Faire connaître les services et ressources de la CSHBO et des établissements;
- Promouvoir l'image de la Commission scolaire et de ses établissements;
- Développer le sentiment d'appartenance et de fierté des élèves et du personnel;
- Favoriser la fréquentation de nos écoles et centres.

5.3 Le dialogue

- Favoriser les échanges avec les publics cibles internes et externes;
- Faciliter l'intégration de la CSHBO dans son milieu.

6. PUBLICS CIBLES

6.1 *Les parents et les élèves*

6.1.1 Objectifs propres à cet auditoire

- Faire connaître l'offre de services de la Commission scolaire, c'est-à-dire, faire voir la CSHBO comme une organisation offrant une gamme de services éducatifs de grande qualité dans un environnement éducatif facilitant la réussite scolaire (disponibilité des services sur tout le territoire, savoir-faire et expérience des ressources, qualité de l'équipement);
- Promouvoir la qualification comme une des clefs de la réussite personnelle;
- Présenter la Commission scolaire comme étant compétente, responsable, visionnaire et surtout à l'écoute;
- Susciter l'engagement des parents et des élèves à la solution des problèmes et des défis éducatifs qui les concernent localement.

6.1.2 Moyens privilégiés

- Un site internet amélioré;
- Utilisation des médias sociaux;
- Des assemblées de parents sur une base régulière;
- La diffusion régulière d'informations relatives à des changements politiques ou organisationnels (comité de parents, conseils d'établissements et personnel de toute catégorie).

6.2 *Les partenaires de la communauté*

6.2.1 Objectifs propres à cet auditoire

- Sensibiliser les partenaires à la réalité éducative; aux besoins, aux enjeux et aux défis propres à la population du territoire;
- Promouvoir l'adhésion des partenaires à des projets communs et faire connaître ces projets.

6.2.2 Moyens privilégiés

- La reddition de compte : la publication du rapport annuel ou de diverses formes de comptes rendus permettant aux auditoires concernés de se tenir au courant de l'état d'avancement des plans et projets (plans stratégiques, plans annuels, etc.);
- La participation et la représentation actives de la CSHBO à la vie associative de la région;
- Des relations soutenues avec les médias locaux et régionaux permettant de mettre en valeur les avancées, les réussites, les projets des élèves, des enseignants, des écoles, etc.

6.3 Les élus et le personnel de la CSHBO

6.3.1 Objectifs propres à cet auditoire

- Faire partager une même vision de l'avenir de la CSHBO;
- Affermir le sentiment d'appartenance;
- Soutenir la mobilisation et la concertation des ressources.

6.3.2 Moyens privilégiés

Pour les élus et la direction générale :

- Un lien Intranet fournissant toute l'information utile;
- Une activité de formation commune des élus sur un thème commun.

Pour le personnel enseignant, cadre et non-enseignant :

- La désignation formelle de la direction générale comme responsable des communications institutionnelles à la CSHBO;
- Une politique uniforme d'accueil et de formation des nouveaux employés (enseignants et non-enseignants) incluant une présentation de la direction générale, des commissaires et des éléments mobilisateurs du plan stratégique et des plans annuels, etc.